

convient, comme moi: il n'y a pas là de contradiction. C'est une opposition complète fausse. J'applaudis à son programme d'égalité en matière d'emploi, mais il ne remplace pas le Studio D. A mon avis, cette fausse opposition nous a fait oublier le sujet du débat.

Je voudrais poser à la députée une question pour que les choses soient bien claires. Y a-t-il eu une diminution entre 1985 et 1987? La députée a cité des chiffres portant sur la période entre 1983 et 1987, mais je ne parle pas de 1983. Ses chiffres montrent qu'il y a eu une augmentation entre 1983 et 1987 alors qu'en fait il s'est produit une diminution entre 1985 et 1987. Est-ce qu'elle va le confirmer? La promesse a été faite en 1985.

Deuxièmement, est-il acceptable qu'un président d'organisme se présente devant un comité et promette une augmentation des crédits, puis procède à une diminution?

Mme Finestone: Madame la Présidente, je répondrai d'abord à la deuxième question. Je n'étais pas là lorsqu'on a fait cette promesse. D'après la description de la députée, cette promesse semble être plus générale que précise. Après avoir lu le compte rendu des délibérations du comité, il me semble que la promesse d'augmenter le financement du Studio D concernait une restriction budgétaire qui avait été effectuée. On espérait que le Conseil du Trésor redonnerait l'argent à l'Office national du film et que si cela se produisait, une partie, ou peut-être la totalité, de cet argent serait donné au Studio D. Je n'étais pas là en 1985. Tout ce que je peux dire c'est que j'ai entendu la députée parler à M. Macerola, sans mâcher ses mots, à propos de cette question.

J'enverrai à mon honorable collègue une copie des chiffres en ma possession concernant le budget du Studio D. J'ai dit qu'en 1983-1984 le Studio D disposait d'environ 363 millions de dollars, en 1984-1985, de 343 millions de dollars, en 1985-1986, de 554 millions de dollars, en 1986-1987, de 579 millions de dollars et en 1987-1988, de 795 millions de dollars. Lorsque je soustrais 554 à 579, j'obtiens toujours une augmentation et non une diminution.

Mme McDonald: Non, non.

M. Gormley: Voilà pour les questions et les observations.

Mme Finestone: Est-ce que mon honorable collègue, qui vient de présider l'autre réunion, veut maintenant poser une question?

M. Gormley: Des questions, vous pouvez toujours m'en poser.

Mme McDonald: Sheila, vos chiffres ne sont pas bons.

Mme Finestone: Madame la Présidente, si mes chiffres ne sont pas exacts il faudra que je les vérifie. Je ne mens pas à la Chambre, je ne cherche pas à l'induire en erreur. Ce sont des chiffres que j'ai pris...

Mme McDonald: Regardez dans le budget des dépenses.

Mme Finestone: J'examine le résumé de l'exposé budgétaire, madame la Présidente. Ces chiffres sont tirés du résumé du budget. Mais je vais aller vérifier ce que la députée affirme.

Les subsides

Mon sentiment général reste le même. Je n'ai pas entendu le président mentir ou dire des choses erronées. Je n'étais pas là. J'ai cru comprendre qu'il y avait une promesse «à condition que», et cette promesse n'a pas été réalisée parce qu'il n'y a pas eu d'argent nouveau ou pas de récupération d'argent.

Je regrette, mais je ne puis pas être d'accord avec la députée de Broadview—Greenwood, même si j'aimerais bien l'appuyer. Elle se documente très bien habituellement et il y a quelque chose qui ne va pas quelque part.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et observations est terminée. Conformément à ce qui avait été convenu à l'unanimité de la Chambre, j'accorde maintenant la parole à la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) pour qu'elle présente un amendement.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je propose:

Que l'on modifie la motion en supprimant le montant de 64 443 000 \$ et en le remplaçant par 64 343 000 \$.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai reçu le texte de l'amendement et il est recevable.

Mme Finestone: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si cela annule le débat que nous avons déjà eu par faute de procédure.

M. Murphy: Non, vous êtes toujours au compte rendu.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Pas du tout. Il y avait consentement unanime de la Chambre à autoriser cet amendement dont tout le monde a parlé pendant toute la durée du débat de ce matin. La Chambre est maintenant saisie de l'amendement.

• (1240)

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre la parole au sujet de cette motion. Toutefois, je dois avouer que je suis fort étonné de devoir défendre le budget proposé de l'Office national du film pour 1987-1988. Il est déplorable et, en fait, absolument incompréhensible qu'un député propose que nous réduisions notre appui à l'Office national du film du Canada.

En tant que membre du comité permanent des communications et de la culture, je sais que je puis dire au nom de tous les députés ministériels que le gouvernement aurait souhaité accorder davantage de fonds à l'Office national du film cette année et qu'il regrette de ne pouvoir le faire à cause des compressions budgétaires. Toutefois, nous ne pouvons perdre de vue certaines réalités économiques.

Je trouve étrange qu'une députée de l'opposition propose carrément que nous accordions moins d'argent cette année à l'Office national du film. Je trouve cela plutôt répréhensible de la part d'une députée qui se distingue depuis longtemps non seulement dans le domaine des communications et de la culture, mais aussi par ses efforts en vue d'amener les femmes à jouer pleinement leur rôle au sein de la société canadienne.